

## Rapport de la Commission permanente des finances

Préavis Municipal 2016 – 2021 N° 45

### **Demande d'un crédit de construction complémentaire pour la réalisation de l'extension de la rénovation du Port Ouest de Rolle**

#### **Au Conseil communal de Rolle**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,  
La Commission permanente des finances composée de :

Mmes Valérie Schlup  
Annelore Carayol (Exc 9.3 et 10.6)  
Arlette Devaud

MM. Michel Deruaz (Président) (Exc 9.3)  
Christian Joly (Rapporteur)  
Guy Morier-Genoud  
Arthur Petit (Exc 9.3 et 10.6)  
Olivier Paley  
Patrick Bréchon

A étudié le Préavis municipal N° 45 Demande d'un crédit de construction complémentaire pour la réalisation de l'extension de la rénovation du Port Ouest de Rolle en dates du 9 mars, du 8 et 10 juin 2020. Madame la Municipale Monique Choulat-Pugnale a partagé les grandes lignes du préavis et la séance de questions-réponses avec la Commission a eu lieu le même jour. La Commission a également reçu de Madame la Municipale ainsi que de Madame la Boursière communale des réponses écrites à ses questions et les en remercie.

#### **Contexte**

Dans le cadre de la réalisation des travaux nécessaires à la rénovation complète des installations du Port Ouest, des dépenses complémentaires ont été nécessaires tels que détaillés dans le préavis.

La Municipalité a également été sollicitée afin de soutenir l'association Nautigrue afin qu'elle puisse financer l'adaptation de sa nouvelle grue à la suite d'une sous-estimation du cahier des charges qu'elle avait elle-même élaboré.

#### **Analyse et commentaires**

La Municipalité présente ici le décompte final de l'ensemble des travaux réalisés lors de la rénovation des installations du Port Ouest de Rolle. Il est à relever que des travaux supplémentaires ont été rendus nécessaires au-delà des aléas usuels d'un tel chantier. En effet, les travaux générés par le départ de la Douane en cours de chantier et le retrait des rails du Sauvetage, n'étaient initialement pas attendus dans le projet. Nous noterons toutefois que ces travaux supplémentaires ont également permis de créer environ 12 places d'amarrage supplémentaires qui généreront des recettes de location additionnelles.

Les autres postes sont détaillés dans le préavis avec des variations positives ou négatives plus ou moins importantes par rapport au budget initial. L'ensemble des excédents de dépenses se monte à un peu moins de 295'000.- CHF ce qui ne représente que 2,7% du budget voté par notre Conseil.

### **Amendement**

L'ensemble des travaux relatifs à la grue du port ont été réalisés sur demande et pour le compte de l'association Nautigrue. Cette association a demandé à être financée par la Commune afin de réaliser ces travaux, ce qui a fait l'objet d'un prêt distinct des investissements de la Commune. C'est pourquoi, la Commission des finances propose de sortir le montant du prêt de la somme globale des investissements du port afin de l'amortir au rythme des remboursements sur 35 ans et de permettre son suivi transparent. Cette manière de procéder a également été validée par la fiduciaire.

La Commission approuve l'amendement par 6 voix pour et une abstention.

### **Recommandation**

Considérant l'exposé ci-dessus, c'est à l'unanimité des personnes présentes que la Commission permanente des finances vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE**

vu le préavis 2016-2021 / N° 45 de la Municipalité du 24 février 2020,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **Crédit complémentaire :**

1. Octroie à la Municipalité un crédit complémentaire de **CHF 294'895.15** pour le financement du solde des travaux de rénovation et d'agrandissement du Port Ouest, à imputer au compte 4700.503011 « Bâtiments et constructions - Rénovation port PM 84 11/16 » ;
2. Octroie à la Municipalité un crédit de **CHF 90'000.00** pour financer les travaux de transformation de la grue portuaire, à imputer au compte 4700.503011 « Bâtiments et constructions - Rénovation port PM 84 11/16 » ;
3. Octroie à la Municipalité un crédit de **CHF 15'000.00** pour la pose d'une barrière de sécurité entre le ponton 6 et 10, à imputer au compte 4700.503011 « Bâtiments et constructions - Rénovation port PM 84 11/16 » ;
4. Autorise la Municipalité à emprunter le total de ces montants, soit **CHF 399'895.15**, auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses ;
5. Autorise la Municipalité à amortir la totalité de la dépense d'investissement, réduite du total du prêt, soit un solde de **CHF 180'484.15**, sur une période de 50 ans pour 75 % de la somme, et le solde de 25 % sur 25 ans. Afin d'assurer une fin d'amortissement commune pour les deux préavis, les amortissements déjà effectués (années 2018, 2019 et 2020) pour ce complément de CHF 180'484.15, seront prélevés sur le compte 928112

« réserve du port », ce qui représente un total d'environ **CHF 13'600.00**, soit CHF 4'530.00 par année ;

**Prêt à l'Association :**

6. Autorise la Municipalité d'octroyer un prêt à l'Association Nautigrue de **CHF 219'411.00**, afin de financer l'acquisition et les travaux de transformation de la grue portuaire, à imputer au compte 912057 « Prêt à l'Association Nautigrue », par le crédit du compte 4700.503011, ce qui va réduire la valeur de l'investissement d'autant. Ce prêt est remboursable en 35 ans.

Au nom de la Commission permanente des finances :

Michel Deruaz  
Président



Christian Joly  
Rapporteur

